



COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 17

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; DELOM Florence ; MARCENAC Cécile ; MURAT Frédéric ; RAYNAL Géraud ; LEGOUT Cécile ; VABRE Fabien.

Absents : PORTERO Séverine (procuration à Alain POUGET) ; BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Patricia BENITO).

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 07 septembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

N° 2022-060 – Aménagement des rives du Caroffe

Vu l'arrêté n°2021-0119-DSIL-15-74 en date du 13 décembre 2021 attribuant une subvention de 30 218 € au titre de la DSIL 2021 ;

Le ruisseau du Caroffe, qui traverse le bourg de Saint-Paul des Landes du Nord au Sud, subit des variations importantes de son flux au gré des intempéries.

Des études ont été réalisées en 2019 afin de répondre à cette situation, et un dossier « loi sur l'eau » a été validé par la Direction Départementale du Cantal le 14 janvier 2020, autorisant la réalisation de travaux avant de stabilisation des rives du Caroffe avant trois ans.

Ces travaux permettront notamment de sauvegarder des ouvrages existant d'intérêt public (voirie, réseaux humides à proximité) actuellement menacés par le processus érosif engendré par le ruisseau de Caroffe.

Le projet a pour objectif de stabiliser les berges du ruisseau de Caroffe. Il contribuera à la protection des ouvrages menacés par l'importance de l'érosion des berges et à la restauration d'un milieu anciennement dégradé par un recalibrage.

L'ensemble des interventions favorisera des techniques douces de soutènement de berges et de modification des faciès.

En effet, après étude du site, il s'avère que des techniques de génie civil ne paraissent pas adaptées au ruisseau de Caroffe pour de multiples raisons : impact écologique fort, terrain meuble, coût élevé, destruction des abords, destruction d'un paysage.

Dans un premier temps, les berges devront être restaurées et consolidées en favorisant les techniques de génie végétal.

Par la suite, afin d'optimiser l'efficacité du soutènement de berges dans une optique économique et écologique, des travaux de faible ampleur devront être menés pour stabiliser l'écoulement hydraulique en intervenant sur le faciès et les substrats du cours d'eau.

Ces travaux ont été estimés à 70 495 € HT, auxquels il faut rajouter 5 050 € HT de maîtrise d'œuvre.

Le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil régional n'a pas été retenu.

Il est proposé de déposer une demande de subventions dans le cadre de la DETR et de modifier le plan de financement comme il suit :

dépenses HT		recettes HT		
Maitrise d'œuvre	5 050	DSIL	30 218	40 %
Génie végétal et civil	70 495	DETR	30 218	40 %
		Autofinancement	15 109	20 %
	75 545		75 545	100 %

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le 14/09/2022

Berger
Levrault

ID : 015-211502042-20220913-DEL2022_060-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le projet tel que présenté ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au projet ;
- D'inscrire les crédits correspondant dans les documents budgétaires de la Commune.

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/09/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 14/09/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER